

ADMINISTRATION COMMUNALE DE SILLY

Recrutement d'un(e) ouvrier d'entretien de la voirie E2 à temps plein
Contrat à durée déterminée en vue d'un contrat à durée indéterminée

1. Conditions d'admissibilité :

- Etre belge ou ressortissants ou non de l'Union Européenne ;
- Age minimum : 21 ans ;
- Etre de conduite irréprochable et jouir de ses droits civils et politiques ;
- Posséder les aptitudes requises pour exercer la fonction ;
- Etre titulaire du permis de conduire de catégorie B ;
- Etre de préférence titulaire du passeport APE ;

2. Diplôme(s) et titre(s) requis :

- Pas de diplômes spécifiques requis ;

3. Missions :

- Vous concrétisez les attentes en appliquant les techniques d'entretien et utilisez adéquatement les machines et produits pour produire des résultats visibles en entretenant la propreté des espaces publics, en respectant les normes de sécurité et d'hygiène.
- Vous vous déplacez sur le terrain pour assurer les activités logistiques en vous déplaçant sur la voirie pour ramasser les déchets.
- Vous examinez les situations, vous contrôlez l'état général de la propreté et du mobilier urbain, constatez et signalez les dommages pour éviter les risques et augmenter le niveau de sécurité et de satisfaction en respectant les consignes et la réglementation.
- Vous contribuez à équilibrer les situations en interagissant avec les membres de votre équipe en les aidant, tout en développant des relations constructives.
- Vous facilitez la fluidité des services et faites circuler les informations sans les modifier, vous informez la hiérarchie des problématiques liées à la propreté et l'état de la voirie. Vous êtes à l'interface entre l'organisation et les usagers de ses espaces publics.

Les tâches principales de l'agent sont les suivantes :

- Contrôler l'état des poubelles, des biens de l'organisation situés sur la voirie et l'état général de la zone entretenue ;
- Détecter les anomalies, obstructions et débordements ;
- S'assurer de la propreté de la zone d'entretien attribuée .
- Signaler s'il y a un problème particulier que vous ne pouvez résoudre vous-même ;
- Vérifier l'état du matériel de travail et demander du nouveau matériel si nécessaire .
- Appliquer (produit/technique) le tri sélectif des déchets
- Balayer les espaces publics et la voirie : rues, espaces piétonniers, places, bâtiments administratifs, industriels et commerciaux, immeubles à appartements, terrains et canalisations souterraines (égouts...) ;
- Effectuer la collecte sélective des déchets ;
- Entretien du matériel de travail ;
- Entretien et réparation des égouts, faire la vidange et le nettoyage des fosses septiques et citernes ;
- Exécuter les opérations pour régler les soucis de parasites et animaux nuisibles ;
- Ramasser des débris, des ordures ménagères et des objets encombrants ;
- Répandre le sel sur la voirie en période de froid ;
- Vider les poubelles publiques .

- Effectuer des travaux de terrassement et de curage ;
- Effectuer des petites réparations de voirie et trottoirs (à l'aide de tarmac à froid ou à chaud) ;
- Placer et raccorder des avaloirs ;
- Placer du mobilier urbain ;
- Placer du gravier sur les accotements ;
- Effectuer la pose de dalles, de pavés en béton ou en pierre ;
- Installer le matériel pour les festivités locales ;
- Réaliser de petites maçonneries (chambre de visite, tête de pont,...).

4. Qualités particulières requises :

- Capacité de travailler en équipe et de manière autonome ;
- Capacité de dialogue et de communication ;
- Etre flexible en cas de nécessité – possibilité de prestations le week-end ou la nuit (épandage, inondations ...) ;
- Précision et rigueur ;
- Avoir le sens de l'organisation ;
- Faire preuve de proactivité, de dynamisme, d'esprit d'équipe et de polyvalence ;
- Bonne présentation.

5. Notre offre :

- Contrat de travail à durée déterminée en vue d'un contrat à durée indéterminée ;
- Contrat de travail à temps plein ;
- Horaire de travail : 36h30 heures par semaine (horaire de jour) ;
- Echelle barémique E2 ;
- Traitement annuel brut (à l'index actuel) : minimum 25.737,60 € – maximum 29.797,56 € ;
- octroi de chèques-repas : valeur 6,09 € (intervention patronale de 5,00 €) ;
- régime de vacances du secteur public – pécule de vacances (92 %) et allocation de fin d'année ;
- Intervention dans les transports en commun (75 % maximum) ;
- Assurance hospitalisation à tarif préférentiel.

6. Constitution du dossier de candidature :

Le dossier de candidature devra être constitué :

- D'une lettre de motivation ;
- D'un curriculum vitae ;
- Un extrait de casier judiciaire récent (moins de 3 mois) ;
- Une copie du permis de conduire.

Les actes de candidature doivent être envoyés à Monsieur Davy Ars, service du personnel, Place Communale, 18 à 7830 Silly ou à l'adresse mail suivante grh@silly.be pour le 15 octobre 2021 au plus tard.

Les candidatures hors délai et les candidatures qui ne seront pas complètes (point 6) à la date de clôture de celles-ci, ne pourront être retenues et aucune suite ne sera réservée au dossier de candidature.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter Monsieur Davy Ars au 068/25.05.03.